



**Rapport de gestion intermédiaire –
Faits saillants trimestriels**

Pour les périodes de trois et de six mois
terminées le 31 août 2020



**Management's Discussion & Analysis –
Quarterly Highlights**

For the three-month and six-month periods
ended August 31, 2020

Le présent rapport de gestion intermédiaire (ci-après « rapport de gestion ») d'Exploration Typhon inc. (ci-après « Typhon » ou « la Société ») devrait être lu en conjonction avec les états financiers intermédiaires résumés non audités du trimestre terminé le 31 août 2020. Ceux-ci, ainsi que ceux de la période correspondante de l'année passée, ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables dans la préparation d'états financiers intermédiaires conformément à la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ce rapport de gestion est daté du 25 octobre 2020. Tous les montants sont en dollars canadiens.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs qui, en date de sa publication, reflètent les attentes, estimations et projections de la Société quant à ses opérations, à l'industrie minière en général et à l'environnement économique dans lequel elle évolue. Bien que raisonnables, ces énoncés comportent un certain élément de risque et d'incertitude, de sorte qu'il n'y a aucune garantie qu'ils seront réalisés. Par conséquent, les résultats réels peuvent varier de façon importante par rapport à ceux mentionnés ou prévus dans ces énoncés prospectifs.

1.2 APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Exploration Typhon inc., incorporée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est une Société d'exploration qui œuvre au Canada. Elle est un émetteur assujéti en Alberta, en Colombie-Britannique et au Québec; et ses titres se négocient sur la Bourse de croissance TSX, sous le symbole boursier TYP. Elle est l'unique propriétaire des propriétés Aiguebelle-Goldfields, Windfall et Syénite Condor, et elle détient un intérêt de 50 % dans la propriété Destorbelle. Tous les engagements de la Société concernant les titres miniers sont respectés.

En août 2019, la Société a conclu une transaction avec Corporation Aurifère Monarques (ci-après « Monarques ») pour la vente de sa participation de 50 % dans la propriété Fayolle pour un prix de vente totalisant 2 000 000 \$. En contrepartie, Monarques devait verser 1 150 000 \$ en espèces, soit : un paiement de 500 000 \$ à la signature de l'entente; un paiement de 500 000 \$ en décembre 2019; et un paiement de 150 000 \$ en août 2020. De plus, Monarques devait émettre 3 400 000 actions ordinaires à la Société sur une période de 2 ans, au prix de 0,25 \$ par action, pour une valeur totale de 850 000 \$ à la date de l'entente, soit : 1 133 334 actions ordinaires 8 mois après sa signature; 1 133 333 actions ordinaires 16 mois après sa signature; et 1 133 333 actions ordinaires 24 mois après la signature.

À ce jour, la Société a reçu 1 140 000 \$ en argent – ayant concédé à Monarques un escompte de 10 000 \$ pour paiement anticipé – ainsi que 1 133 333 actions de Monarques reçues le 20 avril 2020, qu'elle a vendues en juin 2020 pour la somme de 268 602 \$. Il reste un solde de 1 133 333 actions à recevoir le 20 décembre 2020 et 1 133 333 actions à recevoir le 20 août 2021.

This Management Discussion and Analysis (hereinafter referred to as “MD&A”) should be read in conjunction with the unaudited condensed interim financial statements of Typhoon Exploration Inc. (hereinafter “Typhoon” or “the Company”) for the quarter ended August 31, 2020. The condensed interim financial statements for the nine-month period ended May 31, 2020, and the corresponding period of last year were prepared in compliance with the International Financial Reporting Standards (IFRS) applicable in the preparation of financial statements, in accordance with the IAS 34 standard, *Interim Financial Reporting*. This MD&A is prepared as of October 25, 2020. All dollar figures stated herein are expressed in Canadian dollars.

This MD&A contains forward-looking statements that reflect, at the date of MD&A, the Company's expectations, estimates and projections with regard to its operations, the mining industry in general, and the economic environment in which it operates. Although reasonable, the statements entail a certain amount of risk and uncertainty, and there is no guarantee that they will prove to be accurate. Consequently, actual results could be materially different from those implied or expressed by these forward-looking statements.

1.2 COMPANY OVERVIEW

Typhoon Exploration Inc., incorporated under the Canada Business Corporations Act, is an exploration company operating in Canada. Typhoon is a reporting issuer in Alberta, British Columbia and Quebec, and trades on the TSX Venture Exchange under the symbol TYP. The Company is the sole owner of the Aiguebelle-Goldfields, Windfall and Syenite Condor Properties, and holds a 50% interest in the Destorbelle Property. All the Company's commitments regarding mining claims are in good standing.

In August 2019, the Company signed an agreement with Monarch Gold Corporation (hereinafter “Monarch”) to sell the latter its 50% interest in the Fayolle Property, for a sale price totalling \$2,000,000. In exchange, Monarch would pay \$1,150,000 in cash as follows: a payment of \$500,000 at the signing of the agreement; a payment of \$500,000 in December 2019; and a payment of \$150,000 in August 2020. In addition, Monarch would have to issue the Company 3,400,000 common shares over a 2-year period, at the price of \$0.25 per share, for a total value of \$850,000 at the signing of the agreement, as follows : 1,133,334 common shares 8 months after the signing of the agreement; 1,133,333 common shares 16 months after the signing of the agreement; and 1,133,333 common shares 24 months after the signing of the agreement.

As of today, the Company has received \$1,140,000 in cash payment – having granted Monarch an early payment discount of \$10,000 – and 1,133,333 shares of Monarch received in April 2020, which were sold in June 2020 for the sum of \$268,602. There is a remaining 1,133,333 shares due on December 20, 2020, and 1,133,333 shares due on August 20, 2021.

Le 9 juin, la Société a adopté une résolution selon laquelle elle convenait de procéder à l'achat des droits (49 %) que Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle ») détenait dans la propriété Fay West (Aiguebelle-Goldfields) (CDC 1091315, CDC 1091316, CDC 1091317, CDC 1091318, CDC 1091319 et CDC 1091320). Le 24 août, Typhon a annoncé qu'elle venait de conclure une entente d'acquisition avec Agnico Eagle selon laquelle la Société allait verser à cette dernière 25 000 \$ en argent; 500 000 actions ordinaires de Typhon; et une redevance (NSR) de 2 % sur la propriété Fay West. Avec cette entente, approuvée par la Bourse de croissance TSX le 27 août, Typhon détient désormais 100 % de la propriété Aiguebelle-Goldfields.

Le 25 juin, le comité de vérification a résolu d'accepter les états financiers annuels et le rapport de gestion du 29 février 2020 tels que présentés. Le même jour, le conseil d'administration a également résolu d'accepter ces documents tel que présentés, en plus d'autoriser Michel Lemay (directeur financier) et Serge Roy (président du conseil d'administration) à signer lesdits états financiers pour le compte de la Société.

Le 14 juillet, le conseil d'administration a résolu :

- d'acquérir, par avis de désignation, les titres miniers de la propriété Windfall (CDC 2564194 à CDC 2564206; CDC 2564207 à CDC 2564211; CDC 2582058 à CDC 2582060; et CDC 2582121 à CDC 2582126);
- d'acquérir par transfert, les titres miniers de la propriété Ranger (CDC 2558034 à CDC 2558050 et CDC 2558052 à CDC 2554073) détenus par Monsieur Martin Demers;
- d'acquérir, en échange de 10 000 \$ et 1 500 000 actions de la Société, les titres miniers Syénite Condor (CDC 2539325 et CDC 2539326; CDC 2535379 à CDC 2535393; et CDC 2542035 à CDC 2542037) détenus par la société Canadian Mining House (9219 8845 Québec inc.).

Le 13 août, la Société a déposé sa circulaire de sollicitation de procurations (la « Circulaire ») relativement à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires 2020 (« AGA ») prévue pour le 9 septembre 2020. Le document comprenait, notamment, la proposition de procéder à une consolidation des actions ordinaires émises et en circulation de Typhon selon un ratio de trois (3) actions pré-consolidation pour une (1) action post-consolidation. Le même jour, la Société a annoncé que sa proposition de consolidation serait retirée de l'ordre du jour de l'AGA et qu'elle ne serait pas présentée aux actionnaires.

Par la suite, le 28 août 2020, la Société a annoncé les modifications supplémentaires suivantes à sa Circulaire.
La Société a décidé de :

- 1- diminuer les salaires de Messieurs Ghislain Morin (président-directeur général) et Serge Roy (président du conseil d'administration), dans une proportion de 50 %, pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2020;
- 2- diminuer de l'ordre de 50 % les dispositions énumérées dans les contrats de travail de Messieurs Morin et Roy;

On June 9, the Company passed a resolution authorizing the acquisition of Agnico Eagle Mines Limited's ("Agnico Eagle") residual interest (49%) in the Fay West (Aiguebelle-Goldfields) Property (CDC 1091315, CDC 1091316, CDC 1091317, CDC 1091318, CDC 1091319 et CDC 1091320). On August 24, Typhoon announced that it had finalized an agreement with Agnico Eagle, according to which the Company would pay Agnico Eagle \$25,000 in cash; issue 500,000 common shares; and grant a 2% net smelter return royalty on the Fay West Property. With this agreement, which was approved by the TSX Venture Exchange on August 27, Typhoon now controls 100% of the Aiguebelle-Goldfields Property.

On June 25, the Audit Committee passed a resolution to accept February 29, 2020's Annual financial statements and Management report as presented. On the same day, the Board of Directors also resolved to accept those documents, and to authorize Michel Lemay (CFO) and Serge Roy (Chairman of the Board) to sign off those financial statements on behalf of Typhoon.

On July 14, the Board passed a resolution to:

- acquire, by map designation, the Windfall Property (CDC 2564194 à CDC 2564206; CDC 2564207 à CDC 2564211; CDC 2582058 à CDC 2582060; et CDC 2582121 à CDC 2582126);
- acquire, by transfer, the Ranger Property mining claims (CDC 2558034 to CDC 2558050, and CDC 2558052 to CDC 2554073) held by Mr. Martin Demers;
- acquire the Syenite Condor mining claims (CDC 2539325 and CDC 2539326; CDC 2535379 to CDC 2535393; and CDC 2542035 to CDC 2542037) held by Canadian Mining House (9219 8845 Québec inc.) in exchange for \$10 000 and 1,500,000 shares of the Company.

On August 13, 2020, the Company filed its Management proxy Circular (the "Circular") in connection with the Annual General and Special meeting of its shareholders (the « Meeting ») to be held on September 9, 2020. The document included the proposition to consolidate Typhoon's issued and outstanding common shares on the basis of one post-consolidation common share for every 3 pre-consolidation common shares. On the same day, the Company announced that the item of the consolidation would be withdrawn from the Meeting's agenda, and that it would not be submitted to the shareholders.

Later, on August 28, 2020, the Company announced the following additional changes to its Circular.
The Company decided to:

- 1- Lower the salaries of Mr. Ghislain Morin (CEO) and Mr. Serge Roy (Chairman of the Board) by 50%, for the duration of one (1) year starting September 1, 2020;
- 2- Lower by 50% the provisions of Mr. Morin's and Mr. Roy's employment contracts;
- 3- Cancel the purchase of a property belonging to 9400-4579 Quebec Inc.

- 3- annuler l'achat d'une propriété appartenant à 9400-4579 Québec inc.

Le 4 août 2020, la Société a publié une mise à jour financière dans laquelle elle indiquait notamment qu'elle détient toujours 2 266 000 actions de Corporation Aurifère Monarques inc. d'une valeur réputée de 1 246 666 \$ à la clôture des négociations le 31 juillet 2020 (0,55 \$ par actions).

Le 2 septembre 2020, la Société a annoncé qu'elle lancerait une nouvelle campagne de forage sur sa propriété Aiguebelle-Goldfields au cours des prochaines semaines.

Le 9 septembre 2020, Typhon a tenu une l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires 2020 (« AGA ») au cours de laquelle tous les membres de son conseil d'administration par intérim ont été confirmés. À l'issue de l'AGA, Typhon a annoncé leurs rôles respectifs :

Ghislain Morin :	président-directeur général
Serge Roy :	président du conseil d'administration
Yves Dufour :	administrateur
André Gauthier :	administrateur

Le 28 septembre 2020, Typhon est officiellement devenue, propriétaire, par avis de désignation, des titres miniers de la propriété Windfall.

Le 14 octobre, après que la firme Dallaire Lapointe (Rouyn-Noranda) eut avisé Typhon de sa démission de son rôle d'auditeur de cette dernière, le conseil d'administration de la Société a résolu d'approuver la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (Rouyn-Noranda) à titre d'auditeur de la Société.

Le 16 octobre, la Bourse de croissance du TSX a approuvé l'acquisition des titres miniers de la propriété Syénite Condor (détenus par la société Canadian Mining House [9219 8845 Québec inc.]), en échange de 10 000 \$ et de 1 500 000 actions de la Société.

On April 4, 2020, the Company issued a financial update in which it declared that it still holds 2,266,000 shares of Monarch Gold Corporation Inc. with a deemed value of \$1,246,666 at close of trading July 31, 2020 (\$0.55 per share).

On September 2, 2020, the Company announced that it would launch a new drilling campaign on its Aiguebelle-Goldfields property in the next few weeks.

On September 9, 2020, Typhoon held an Annual General and Special meeting of its shareholders (the "Meeting"), in the course of which all members of its Interim Board of Directors were confirmed. After the Meeting, Typhoon announced the Board members' respective roles:

Ghislain Morin :	CEO
Serge Roy :	Chairman of the Board
Yves Dufour :	Director
André Gauthier :	Director

On September 28, 2020, Typhoon officially became, by map designation, owner of the Windfall Property.

On October 14, after Dallaire Lapointe (Rouyn-Noranda) notified Typhoon of its resignation as the Company's auditor, Typhoon's Board passed a resolution to approve the nomination of Raymond Chabot Grant Thornton (Rouyn-Noranda) as the Company's auditor.

On October 16, the TSX Venture Exchange approved the acquisition of the Syenite Condor mining claims (held by Canadian Mining House [9219 8845 Québec inc.]) in exchange for \$10 000 and 1,500,000 shares of the Company.

1.2 APERÇU DE LA SOCIÉTÉ (SUITE)

1.2 COMPANY OVERVIEW (CONTINUED)

DÉPENSES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 AOÛT 2020 EVALUATION AND EXPLORATION EXPENDITURES THE THREE-MONTH PERIOD ENDING AUGUST 31, 2020			
	AIGUEBELLE-GOLDFIELDS	DESTORBELLE	TOTAL
Solde au 31 mai 2020 <i>Balance at May 31, 2020</i>	12 161	19 930	32 091
Forage <i>Drilling</i>	-	-	-
Analyse <i>Analysis</i>	-	-	-
Main-d'œuvre logistique <i>Logistic Labour</i>	-	-	-
Supervision des travaux <i>Work supervision</i>	-	-	-
Frais d'exploration généraux <i>General exploration expenses</i>	-	-	-
Supervision en sous-traitance <i>Subcontracted supervision</i>	-	-	-
Géophysique <i>Geophysics</i>	-	-	-
Géologie <i>Geology</i>	11 390	-	11 390
Sous-Total <i>Sub-Total</i>	23 551	19 930	43 481
Dépréciation <i>Impairment</i>	-	-	-
Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit d'impôt minier <i>Tax credit related to resources and mining tax credit</i>	-	-	-
Ajustement de crédit d'impôt minier <i>Mining tax credit adjustment</i>	-	-	-
Vente de propriété <i>Cession of Property</i>	-	-	-
Solde au 31 août 2020 <i>Balance at August 31, 2020</i>	23 551	19 930	43 481

1.2 APERÇU DE LA SOCIÉTÉ (SUITE)

1.2 COMPANY OVERVIEW (CONTINUED)

DÉPENSES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 AOÛT 2019 EVALUATION AND EXPLORATION EXPENDITURES FOR THE THREE-MONTH PERIOD ENDING AUGUST 31, 2019			
	AIGUEBELLE- GOLDFIELDS	DESTORBELLE	TOTAL
Solde au 31 mai 2019 <i>Balance at May 31, 2019</i>	1 911 518	-	1 911 518
Forage <i>Drilling</i>	-	-	-
Analyse <i>Analysis</i>	-	-	-
Main-d'œuvre logistique <i>Logistic Labour</i>	-	-	-
Supervision des travaux <i>Work supervision</i>	791	-	791
Frais d'exploration généraux <i>General exploration expenses</i>	365	-	365
Supervision en sous-traitance <i>Subcontracted supervision</i>	-	-	-
Géophysique <i>Geophysics</i>	-	-	-
Géologie <i>Geology</i>	4 909	-	4 909
Sous-Total <i>Sub-Total</i>	1 917 583	-	1 917 583
Dépréciation <i>Impairment</i>	(6 065)	-	(6 065)
Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit d'impôt minier <i>Tax credit related to resources and mining tax credit</i>	-	-	-
Ajustement de crédit d'impôt minier <i>Mining tax credit adjustment</i>	-	-	-
Participation d'un partenaire d'exploration <i>Participation of an exploration partner</i>	-	-	-
Solde au 31 août 2019 <i>Balance at August 31, 2019</i>	1 911 518	-	1 911 518

1.2 APERÇU DE LA SOCIÉTÉ (SUITE)	1.2 COMPANY OVERVIEW (CONTINUED)
Propriété Aiguebelle-Goldfields (Au) La propriété Aiguebelle-Goldfields est constituée de 6 titres miniers représentant 253,85 hectares dans le canton Aiguebelle, situés immédiatement à l'ouest du gîte Fayolle, dans la municipalité de Rouyn-Noranda, région de l'Abitibi-Témiscamingue. Typhon détient désormais 100 % de cette propriété, qui est grevée d'une redevance de 2 % du revenu net de fonderie payable à Mines Agnico Eagle Ltée.	Aiguebelle-Goldfields Property (Au) The Aiguebelle-Goldfields property consists of 6 mining claims totaling 253,85 hectares in Aiguebelle township, right next to the west of the Fayolle showing, located in the Rouyn-Noranda municipality, Abitibi-Témiscamingue region. Typhoon now holds 100% of this property, to which is attached a 2% NSR royalty payable to Agnico Eagle Mines Ltd.
Propriété Destorbelle (Au) La propriété Destorbelle est constituée de 24 titres miniers situés dans les cantons d'Aiguebelle et de Destor, couvrant 950,47 hectares dans la région de Rouyn-Noranda. Cette propriété est contiguë à la propriété Fayolle et elle couvre l'extension de la faille Porcupine-Destor. Typhon détient un intérêt de 50 % dans la propriété Destorbelle, et Axe Exploration inc. détient l'autre 50 %. Cette propriété est grevée d'une redevance de 2 % NSR.	Destorbelle Property (Au) The Destorbelle Property consists of 24 mining claims located in the Aiguebelle and Destor townships, for an area of 950,47 hectares, in the Rouyn-Noranda municipality, Abitibi-Témiscamingue region. This property is adjacent to the Aiguebelle-Goldfields Property and straddles the extension of the Porcupine-Destor Fault. Adjoining the Fayolle Property, it benefits from the same accessibility. Typhoon holds a 50% interest in the Property and Axe Exploration Inc. holds the other 50%. This Property is burdened by a 2% NSR royalty.
Propriété Syénite Condor (Au) La propriété Syénite Condor est constituée de 20 titres miniers couvrant 653,12 hectares dans le canton Cléricky, municipalité de Rouyn-Noranda, région de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette propriété est immédiatement au sud de la propriété Destorbelle, qui lui est contiguë, et elle couvre une importante intrusion de syénite. Typhon détient 100 % de cette propriété, qui est grevée d'une redevance de 1,5% NSR à proximité de la propriété Aiguebelle-Goldfields. La propriété Syénite Condor est grevée d'une redevance de 1,5 % NSR.	Syenite Condor Property (Au) The Syenite Condor Property consists of 20 mining claims, located in the Clericy township, and covers an area of 653,12 hectares, in the Rouyn-Noranda municipality, Abitibi-Témiscamingue region. This property is immediately south of the Destorbelle Property, and it covers a major syenite intrusion. The Syenite Condor Property is burdened by a 1.5% NSR royalty.
Propriété Windfall (Au) La propriété Windfall est constituée de 28 titres miniers situés dans la même région que les précédentes. Elle couvre une superficie de 1145,62 hectares qui sont séparés en deux blocs situés, respectivement, dans le canton de Belmont, et dans celui de Buteux et Lagace, dans la région du Nord-du-Québec. Ces blocs de claims bordent la ceinture d'Urban-Barry. Cette propriété n'est grevée d'aucune redevance.	Windfall Property (Au) The Windfall Property consists of 28 mining located in the same region as the others. It covers an area of 1145,62 hectares, which are split into two blocks located, respectively, in the Belmont township, and in the Buteux and Lagace township, in the Nord-du-Québec region. These claim blocks line the Urban-Barry Belt. This property is not burdened by any royalty

1.3 DONNÉES ANNUELLES CHOISIES	1.3 SELECTED ANNUAL INFORMATION
--------------------------------	---------------------------------

	EXERCICE TERMINÉ LE 29 FÉVRIER 2020 YEAR ENDED FEBRUARY 29, 2020	EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2019 YEAR ENDED FEBRUARY 28, 2019
Total des actifs Total assets	1 627 062	2 684 207
Revenu d'intérêts Interest revenue	0	1 601

Perte nette Net loss	(1 458 294)	(10 378 178)
Perte nette de base et diluée par action Basic and diluted net loss per share	(0,03)	(0,26)

Du fait de son statut de société d'exploration minière, Typhon ne génère pas de revenus réguliers, de sorte qu'elle doit assurer sa survie par l'émission de capital-actions. Depuis quelques années, les frais d'administration de la Société sont relativement stables et se composent essentiellement des dépenses relatives au statut public de la Société; des salaires et charges sociales; ainsi que d'autres frais d'administration généraux.

According to its status of mining exploration company, Typhoon does not generate steady revenues, so it has to issue shares in order to secure its financial situation. Over the last few years, the administrative expenses were relatively stable and basically consist of expenses related to the Company's public status; of salaries and fringe benefits; and of general administrative expenses.

1.4 RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

1.4 SUMMARY OF QUARTERLY RESULTS

	2020		2019				2018	
	31 AOÛT AUGUST 31	31 MAI MAY 31	29 FÉVRIER FEBRUARY 29	30 NOVEMBRE NOVEMBER 30	31 AOÛT AUGUST 31	31 MAI MAY 31	28 FÉVRIER FEBRUARY 28	30 NOVEMBRE NOVEMBER 30
Total des actifs Total assets	2 263 185	1 732 815	1 627 062	1 928 970	2 368 495	2 476 068	2 684 207	13 779 016
Revenu d'intérêt Interest revenue	-	73	-	-	-	-	-	-
Revenu divers Other revenue	-	-	-	-	-	-	48 748	-
Bénéfice net (perte nette) Net earnings (Net loss)	446 101	(14 876)	(637 075)	(340 506)	(290 247)	(190 466)	(10 043 184)	(101 622)
Bénéfice (perte) de base et dilué(e) par action Basic and diluted earnings (loss) per share	0,01	(0,00)	(0,03)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,26)	(0,00)

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 août 2020, le bénéfice net a été de 446 101 \$ (perte nette de 290 247 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2019). Ce montant correspond aux opérations courantes de Typhon et aux dépenses reliées au statut public de la Société, net des autres revenus, telle la variation de la juste valeur du montant à recevoir d'une société publique de 668 666 \$ pour la période de trois terminée le 31 août 2020.

During the three-month period ended August 31, 2020, the Company recorded a net income of \$446,101 (net loss of \$290,247 during the three-month period ended August 31, 2019). This amount represents Typhoon's operating expenses, and the costs related to its public company status, net of other income such as the change in fair value of the amount receivable from a public company of \$668,666 for the three-month period ended August 31, 2020.

En analysant le détail des dépenses, on en vient à la conclusion que la majorité des dépenses de Typhon sont stables et prévisibles. L'analyse suivante tiendra compte des postes de dépenses qui ont subi une variation importante au cours du trimestre.

Analysing the details of expenses for the past quarters leads to the conclusion that most of Typhoon's expenses are stable and predictable. The following analysis takes into account expenses that have changed significantly during the last quarter.

Les faits saillants du dernier trimestre sont les suivants :

- a) Les honoraires de consultants ont augmenté de 49 926 \$ passant de 0 \$ en 2019 à 49 926 \$ en 2020. De ce montant, 12 115 \$ ont été payés à Traductions Happywords, pour divers services de communication autrefois rendus par des employés à l'interne, et 35 561 \$ ont été payés à Ressources Lutsvisky en guise d'indemnité de bris de contrat.
- b) Les salaires ont diminué de 32 177 \$, passant de 100 479 \$ en 2019 à 68 302 \$ en 2020. Cette différence s'explique par le fait qu'en 2019, 45 000 \$ ont été versés à trois personnes, et 46 610 \$ au président, alors qu'en 2020, seulement 24 788 \$ ont été versés à Serge Roy et 34 889 \$ à Ghislain Morin.
- c) Les frais de résiliation de contrat ont diminué de 80 000 \$, passant de 80 000 \$ 2019 à 0 \$ en 2020. Ces frais de résiliation comptabilisés en 2019 étaient attribuables à la résiliation du contrat de gestion avec Ressources Lustvisky inc.
- d) Au 31 mai 2020, la valeur des actions de Monarques qui restent à être perçue était de 0,225 \$ par action (soit de 510 000 \$), alors qu'au 31 août 2020, elle était de 0,52 \$ (soit de 1 178 666 \$), pour une plus-value de 668 666 \$.

Highlights for the last quarter are:

- a) Consultants fees have increased by \$49,926, from \$0 in 2019 to \$49,926 in 2020. Of that amount, \$12,115 were paid to Happywords Translations, for various communication services that used to be executed by intern employees, and \$35,561 \$ were paid to Ressources Lutsvisky as a contract termination indemnity.
- b) Salaries and fringe benefits decreased by \$32 177, from \$100,479 in 2019 to \$68,302 in 2020. In 2019, \$45 000 were paid to three persons as severance payments, and \$46,610 was paid to the president, whereas in 2020, only \$24,788 was paid to Serge Roy and \$34,889 to Ghislain Morin.
- c) Contract termination fees decreased by \$80,000, from \$80,000 in 2019 to \$0 in 2020. These termination fees in 2019 were due to the termination of the agreement with Ressources Lustvisky Inc.
- d) As at May 31, 2020, the value of the shares receivable from Monarch was \$0.225 per share (\$510,000), whereas as at August 31, 2020, it was \$0.52 per share (\$1,178,666), for a capital gain of \$668 666.

1.4 RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS (SUITE)

1.4 SUMMARY OF QUARTERLY RESULTS (CONTINUED)

1.4.1 RÉSULTATS DES FINANCEMENTS À CE JOUR

1.4.1 UP-TO-DATE FINANCING RESULTS

DATE		FINANCEMENT FINANCING		EMPLOI DU PRODUIT USE OF PROCEEDS	OBJECTIFS OBJECTIVES
2014	Mars March	Actions ordinaires Common shares	6 000 \$	Exercice d'un bon de souscription – Assigné au fonds de roulement. Warrant Exercised – Assigned to working capital	Fonds de roulement Working capital
	Décembre December	Actions accréditives Flow-through shares	196 000 \$	Assigné à l'exploration sur les propriétés Assigned to exploration expenses	Travaux sur les propriétés Work on the properties
2015	Décembre December	Actions accréditives Flow-through shares	146 000 \$	Assigné à l'exploration sur les propriétés Assigned to exploration expenses	Achèvement des travaux sur le projet Monexco Completion of work on the Monexco Property
2016	Décembre December	Actions accréditives Flow-through shares	74 400 \$	Assigné à l'exploration sur les propriétés Assigned to exploration expenses	Achèvement des travaux sur le projet Ranger Completion of work on the Ranger Property

		Actions ordinaires <i>Common shares</i>	18 600 \$	Assigné au fonds de roulement <i>Assigned to working capital</i>	Fonds de roulement <i>Working capital</i>
		Total	93 000 \$		
2017	Mars <i>March</i>	Actions ordinaires <i>Common shares</i>	5 000 \$	Exercice d'un bon de souscription – Assigné au fonds de roulement. <i>Warrant Exercised – Assigned to working capital</i>	Fonds de roulement <i>Working capital</i>
	Décembre <i>December</i>	Actions accréditives <i>Flow-through shares</i>	156 600 \$	Assigné à l'exploration sur les propriétés <i>Assigned to exploration expenses</i>	Travaux sur les propriétés Monexco et Fayolle <i>Work on the Monexco and Fayolle Properties</i>
		Actions ordinaires <i>Common shares</i>	17 400 \$	Assigné au fonds de roulement <i>Assigned to working capital</i>	Fonds de roulement <i>Working capital</i>
		Total	174 000 \$		
2018	Décembre <i>December</i>	Actions accréditives <i>Flow-through shares</i>	113 200 \$	Assigné à l'exploration sur les propriétés <i>Assigned to exploration expenses</i>	Travaux sur les propriétés <i>Work on the properties</i>
		Actions ordinaires <i>Common shares</i>	28 300 \$	Assigné au fonds de roulement <i>Assigned to working capital</i>	Fonds de roulement <i>Working capital</i>
		Total	141 500 \$		
2019	Décembre <i>December</i>	Actions ordinaires <i>Common shares</i>	135 000 \$	Assigné au fonds de roulement <i>Assigned to working capital</i>	Fonds de roulement <i>Working capital</i>
		Actions accréditives <i>Flow-through shares</i>	290 000 \$	Assigné à l'exploration sur les propriétés <i>Assigned to exploration expenses</i>	Travaux sur les propriétés <i>Work on the properties</i>
		Total	425 000 \$		
2020	Mai <i>May</i>	Actions ordinaires <i>Common shares</i>	190 000 \$	Assigné au fonds de roulement <i>Assigned to working capital</i>	Fonds de roulement <i>Working capital</i>
	Août <i>August</i>	Actions ordinaires <i>Common shares</i>	20 000 \$	Exercice d'un bon de souscription – Assigné au fonds de roulement. <i>Warrant Exercised – Assigned to working capital</i>	Fonds de roulement <i>Working capital</i>
		Total	210 000 \$		

1.4.3 FRAIS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

1.4.3 EXPLORATION AND EVALUATION EXPENSES

PROPRIÉTÉS <i>PROPERTIES</i>	FRAIS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION <i>EXPLORATION AND EVALUATION EXPENSES</i>			OBJECTIFS <i>OBJECTIVES</i>
	2020			
	31 AOÛT <i>AUGUST 31</i>	31 MAI <i>MAY 31</i>	29 FÉVRIER <i>FEBRUARY 29</i>	
Aiguebelle- Goldfields	23 551	12 161	5 038	Étude des possibilités futures Study future possibilities
Destorbelle	19 930	19 930	19 930	Étude des possibilités futures Study future possibilities

1.5 SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 août 2020, la Société détenait 673 796 \$ en encaisse non réservée et 257 746 \$ en encaisse réservée pour des travaux d'exploration statutaires.

En décembre 2019, la Société a réalisé un financement de 290 000 \$ composé de 4 461 538 actions accréditives au prix de 0,065 \$ l'action.

Ce financement permettra à Typhon d'effectuer de nouveaux travaux sur ses propriétés. Toutes les ententes sur les propriétés minières signées dans le passé ont été entièrement respectées. La direction de la Société mettra les efforts nécessaires afin que Typhon conserve sa solidité financière. De plus, la direction poursuit son travail en vue d'accroître sa visibilité auprès de la communauté financière.

Le 20 décembre 2019, la Société a réalisé un financement privé de 135 000 \$ en émettant 2 700 000 actions ordinaires au prix de 0,05 \$ l'action, et 2 700 000 bons de souscription au prix d'exercice de 0,10 \$ l'action jusqu'au 20 décembre 2020.

En décembre 2019, la Société a reçu le deuxième paiement de 500 000 \$ de Monarques pour la vente du projet Fayolle et en mai 2020 le dernier paiement au montant de 140 000 \$.

En mai 2020, la Société a réalisé un financement de 190 000 \$ composé de 3 800 000 actions au prix de 0,05 \$ l'action.

Au 31 août 2020, le fonds de roulement est de 1 770 315 \$.

1.6 SOURCES DE FINANCEMENT ET ENGAGEMENT

1.5 LIQUIDITY

As at August 31, 2020, the Company had \$673,796 in non-reserved cash and \$257,746 in reserved cash for statutory exploration expenses.

In December 2019, the Company completed a financing of \$290,000, by issuing 4,461,538 flow-through shares, priced at \$0.065 per share.

This financing will allow Typhoon to begin new exploration work on its properties. All agreements for the mining properties signed in the past were fully honoured. The Company's Management will put all their efforts into keeping Typhoon's solid financial position. In addition, the Management will continue to work towards strengthening the Company's visibility among the financial community.

On December 20, 2019, the Company completed a private financing of \$135,000 by issuing 2,700,000 common shares, priced at \$0.05 per share, and 2,700,000 stock warrants, at an exercise price of \$0.10 per share expiring December 20, 2020.

In December 2019, the Company received from Monarch the second \$500,000 payment for the Fayolle Project sale and in May 2020, the last payment of \$140,000.

In May 2020, the Company completed a private financing of \$190,000 by issuing 3,800,000 shares priced at \$0.05 per share.

In August 2020, the working capital is \$1,770,315.

1.6 CAPITAL RESOURCES AND COMMITMENT

La Société considère qu'elle est en mesure de maintenir ses engagements et ses activités pour les douze (12) prochains mois avec ses liquidités actuelles.

The Company believes that, with its current cash assets, it has the necessary financial resources to maintain its activities for the next twelve (12) months.

Les redevances sur les propriétés minières sont les suivantes :

Royalties on mining properties are as follows:

Aiguebelle-Goldfields	2 %
Destorbelle	2 %
Syénite Condor	1,5 %
Windfall	0 %

Aiguebelle-Goldfields	2%
Destorbelle	2%
Syenite Condor	1.5%
Windfall	0%

1.7 OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉS ET OBJECTIFS COMMERCIAUX

Au cours de l'exercice 2020, la Société a signé un contrat de location pour les locaux de son siège social avec la compagnie 9383-0818 Québec inc., une entreprise dont l'actionnaire unique est le nouveau président de la Société. Ce contrat de location, qui couvre la période de décembre 2019 à novembre 2022, comprend deux options de renouvellement de 3 ans. En vertu de cette entente, les versements mensuels sont de 1 400 \$; et ils s'élèvent à 8 400 \$ pour la période de six mois close le 31 août 2020. À compter du 1^{er} décembre 2020, le loyer de base sera indexé annuellement du pourcentage le plus élevé entre l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal et 3 %.

1.7 TRANSACTIONS WITH RELATED PARTIES AND COMMERCIAL OBJECTIVES

During Fiscal Year 2020, the Company signed a lease for its head office with 9383-0818 Québec Inc., a company whose sole shareholder is the new president of the Company. This agreement is effective since December 2019 until November 2022 and includes two 3-year renewal options. Under this agreement, the monthly payments are \$1,400, and they amount to \$8,400 for the six-month period ended August 31, 2020. As of December 1, 2020, the base rent will be indexed annually, by the higher percentage between the consumer price index for the Montreal region and 3%.

Le 2 juin 2020, Typhon a signé deux contrats d'emploi : avec son président (Ghislain Morin) et son président du conseil d'administration (Serge Roy). Ces contrats prévoyaient un salaire annuel de base de 120 000 \$ pour chacun, tant et aussi longtemps que messieurs Ghislain Morin et Serge Roy seraient employés par la Société. Ce salaire devait être indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

On June 2, 2020, Typhoon signed two employment contracts: with its president (Ghislain Morin) and its Chairman of the Board (Serge Roy). These contracts provide the payment of a basic annual salary of \$120,000 to each, Mr. Morin and Mr. Roy, for as long as they are employees of the Company. This salary is to be indexed annually according to the consumer price index.

Voici les principaux éléments de ces contrats :

Here are the main elements of these contracts:

- Si un projet était porté au stade d'étude de pré faisabilité, messieurs Morin et Roy recevraient, chacun, 750 000 actions de la Société ou l'équivalent en argent.
- Si un projet était porté au stade de production, messieurs Morin et Roy recevraient, chacun, à cette date, 750 000 actions de la Société ou l'équivalent en argent.
- Dans le cas d'un changement de contrôle de la Société, Typhon devrait verser à chacun, messieurs Morin et Roy, une indemnité de départ au choix de chacun, parmi les suivantes :
 - o l'équivalent de trois fois le salaire annuel indexé au comptant;
 - o l'équivalent en argent de 750 000 actions ordinaires;

- If a project is brought to the pre-feasibility stage, Ghislain Morin and Serge Roy will each receive 750,000 shares of the Company, or an equivalent amount in cash.
- If a project is brought to the production stage, they will each receive, at that date, 750,000 shares of the Company, or an equivalent amount in cash.
- In the event of a change of control of the Company, Typhoon will make each, Ghislain Morin and Serge Roy, a termination payment to their choice between the following:
 - o the equivalent of three times his base salary in cash;
 - o the equivalent of 750,000 common shares in cash;

Le 28 août, la Société a annoncé qu'elle allait :

On August 28, the Company announced that it would:

- diminuer les salaires de Messieurs Ghislain Morin (président directeur général) et Serge Roy (président du conseil d'administration), dans une proportion de 50 %, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2020;

- Lower the salaries of Mr. Ghislain Morin (CEO) and Mr. Serge Roy (Chairman of the Board) by 50%, for the duration of one (1) year starting September 1, 2020;

- diminuer de l'ordre de 50 % les dispositions énumérées dans les contrats de travail de Messieurs Morin et Roy.

Ces contrats sont d'une durée illimitée et, dans le cas où ils seraient résiliés par la Société, celle-ci sera tenue de verser, à Messieurs Morin et Roy, une somme équivalente à trois fois le salaire annuel indexé.

Typhon a signé un contrat de gestion, entrant en vigueur le 1^{er} juin 2020 et d'une durée indéterminée, avec la compagnie 9400-4579 Québec inc., une société dont les actionnaires sont également des directeurs de Typhon. Ce contrat de service prévoit la gestion des projets d'exploration minière de Typhon. En vertu de cette entente, 9400-4579 Québec inc. doit payer l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre des projets d'exploration, puis les facturer à Typhon en les majorant préalablement de 15 %.

En mars 2020, la Société a conclu une entente d'acquisition de 103 titres miniers (claims) appartenant à trois dirigeants de la Société, pour la somme de 200 000 \$, payables sur 4 ans. Cette transaction était conditionnelle à l'approbation des actionnaires de la Société et des autorités réglementaires. Par la suite, le 28 août, la Société a annoncé qu'elle n'irait pas de l'avant avec cette acquisition et, par conséquent, ne l'a pas soumise à l'approbation des actionnaires ni des autorités réglementaires.

1.8 MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers intermédiaires résumés de la Société ont été établis en fonction des Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables dans la préparation d'états financiers intermédiaires, conformément à la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Les états financiers ne tiennent pas compte des projets de normes qui sont à l'étape de l'exposé-sondage auprès de l'IASB; ni des normes publiées et approuvées par l'IASB, mais dont la date d'application est ultérieure au 31 août 2020

Les politiques comptables appliquées pour les périodes de trois et de six mois terminées le 31 août 2020 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels les plus récents.

1.9 AUTRES EXIGENCES RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION

1.9.1 AUTRES EXIGENCES RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION

De l'information additionnelle se rapportant à la Société est disponible sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

- Lower by 50% the provisions of Mr. Morin's and Mr. Roy's employment contracts.

These contracts are of unlimited duration and, if they are terminated by the Company, the Company will be required to pay Mr. Morin and Mr. Roy an amount equivalent to three times the annual indexed salary.

Typhoon signed an agreement, for an indefinite period of time and taking effect on June 1, 2020, with 9400-4579 Québec Inc., a company whose shareholders are also Directors of Typhoon. This agreement provided for the management of Typhoon's mining exploration projects. It also specified that 9400-4579 Québec Inc. would incur all the expenses associated with Typhoon's exploration projects and then bill them to the latter, with a 15% markup.

In March 2020, the Company signed an agreement for the acquisition of 103 mining claims owned by three directors of the Company, for the sum of \$200,000, payable over a 4-year period. This transaction had to be approved by the Company's shareholders and regulatory authorities. On August 28, the Company announced that it would not follow through with this acquisition and, therefore, did not submit it for approval by its shareholders and the regulatory authorities.

1.8 BASIS OF PREPARATION

The Company's condensed interim financial statements have been prepared based on International Financial Reporting Standards (IFRS) applicable in the preparation of financial statements, in accordance with the IAS 34 standard, *Interim Financial Reporting*.

The financial statements do not take into account draft standards that are still at the exposure draft stage with the IASB; nor standards published and approved by the IASB, but with an application date post August 31, 2020.

The accounting policies in effect for the three and six-month periods ended August 31, 2020, are the same as those used in the most recent annual financial statements.

1.9 OTHER MD&A REQUIREMENTS

1.9.1 OTHER MD&A REQUIREMENTS

Additional information relating to the Company is available on SEDAR's website at www.sedar.com.

1.10 INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant présente la structure du capital-actions de la Société au 25 octobre 2020, à la date de ce rapport de gestion. Ces données sont sujettes à des ajustements comptables mineurs avant la présentation d'états financiers futurs.

1.10 DISCLOSURE OF OUTSTANDING SHARE DATA

The following table details the capital stock structure as at October 25, 2020, the date of this MD&A. These figures may be subject to minor accounting adjustments prior to presentation in future financial statements.

	DATE D'EXPIRATION EXPIRY DATE		PRIX D'EXERCICE EXERCISE PRICE \$	QUANTITÉ QUANTITY	QUANTITÉ QUANTITY
Actions classe « A » Class A shares					54 892 007
Options Share purchase options	2020	Novembre November	0,125	455 000	
Options Share purchase options		Novembre November	0,12	700 000	
Options Share purchase options		Novembre November	0,10	250 000	
Options Share purchase options		Novembre November	0,05	1 250 000	
Options Share purchase options	2021	Avril April	0,125	110 000	
Options Share purchase options		Avril April	0,12	200 000	
Options Share purchase options		Avril April	0,10	50 000	
Options Share purchase options		Avril April	0,05	250 000	
Options Share purchase options	2024	Juin June	0,12	100 000	
Options Share purchase options	2025	Février February	0,05	100 000	
Options Share purchase options	2027	Décembre December	0,05	100 000	
Bons de souscription Warrants	2020	Décembre December	0,10	2 700 000	
Bons de souscription Warrants		Décembre December	0,05	2 420 000	
Bons de souscription Warrants	2021	Mai May	0,075	3 800 000	
Bons de souscription Warrants		Décembre December	0,05	2 452 620	

1.11 FACTEURS DE RISQUES

1.11.1 RISQUES LIÉS À L'EXPLORATION

1.11 RISK FACTORS

1.11.1 RISK FACTORS IN EXPLORATION

L'exploration minière comporte un degré de risque élevé. Peu de propriétés explorées sont mises en production. Des formations rocheuses inhabituelles ou imprévues; des incendies; des pannes de courant; des conflits de travail; des inondations; des explosions; des éboulements; et des glissements de terrain; ainsi que la difficulté d'obtenir de la main-d'œuvre qualifiée, de la machinerie, ou de l'équipement approprié ou adéquat sont autant d'autres risques que comporte l'exécution des programmes d'exploration.

La mise en valeur d'un avoir minier dépend de nombreux facteurs, dont le coût d'extraction, les variations de la qualité de la matière extraite, la fluctuation des marchés des métaux, le coût liés à l'équipement de traitement et d'autres facteurs; comme les revendications des peuples autochtones et les réglementations gouvernementales en matière redevances, de production autorisée, d'importation et d'exportation des ressources naturelles, et de protection de l'environnement. Selon le prix de la ressource naturelle extraite, la Société peut déterminer qu'il n'est pas opportun d'entreprendre ou de poursuivre la production commerciale. Il n'existe aucune assurance que les dépenses qu'engagera la Société dans l'exploration de ses propriétés minières aboutiront à la découverte d'un gisement exploitable. La plupart des projets d'exploration ne débouchent pas sur la découverte de gisements miniers viables sur le plan économique.

Exploration and mining involve a high degree of risk. Few exploration properties end up going into production. Other risks related to exploration and mining activities include unusual or unforeseen formations; fire; power failures; labour disputes; flooding; explosions; cave-ins; and landslides; as well as shortages of adequate or appropriate manpower, machinery or equipment.

The development of a resource property is subject to many factors, including the cost of mining, variations in the quality of the material mined, fluctuations in the commodity and currency markets, the cost of processing equipment, and others, such as indigenous people claims, government regulations including regulations regarding royalties, authorized production, import and export of natural resources and environmental protection. Depending on the price of the natural resources produced, the Company may decide not to undertake or continue commercial production. There can be no assurance that the expenses incurred by the Corporation to explore its properties will result in the discovery of a commercial quantity of ore. Most exploration projects do not result in the discovery of commercially viable mineral deposits.

1.11.2 RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE ET AUTRE RÉGLEMENTATION

La loi, les règlements et les mesures légales en vigueur et à venir en matière d'environnement pourraient entraîner des coûts supplémentaires, des dépenses en immobilisations additionnelles ou d'autres restrictions, ou engendrer des retards dans les activités de la Société, dont on ne peut prévoir l'étendue. Les exigences de la réglementation et les normes environnementales font l'objet de révisions constantes et celles-ci pourraient être considérablement resserrées, ce qui aurait de sérieuses conséquences sur la Société et sur sa capacité de mettre en valeur ses biens miniers.

Avant de commencer l'exploitation minière sur une propriété, la Société doit obtenir des permis auprès des services de protection de l'environnement et les autorisations des organismes de réglementation. Il n'existe aucune assurance que ces permis et ces autorisations seront accordés ou qu'ils seront obtenus en temps opportun. Les coûts engendrés pour se conformer aux réglementations gouvernementales peuvent également avoir des répercussions sur la viabilité d'une opération, voire empêcher le développement économique du bien minier.

1.11.3 FINANCEMENT ET MISE EN VALEUR

La mise en valeur des propriétés de la Société dépend donc de sa capacité à réunir les fonds supplémentaires nécessaires. Il n'existe aucune garantie selon laquelle la Société réussira à obtenir le financement requis. De plus, la mise en valeur des propriétés minières pourrait dépendre de la disponibilité d'un personnel réunissant les compétences adéquates ou de la conclusion d'ententes avec de grandes sociétés minières qui pourraient lui fournir l'expertise nécessaire.

1.11.4 COURS DES RESSOURCES

Des facteurs indépendants de la volonté de la Société peuvent influencer sur les cours de l'or ou de tout autre minéral découvert. Les répercussions de ces facteurs ne peuvent être prévues avec précision. Les prix des ressources minières peuvent grandement fluctuer, ce qui s'est d'ailleurs produit au cours des dernières années.

1.11.5 RISQUES NON ASSURÉS

La Société est exposée aux risques découlant de poursuites engagées à la suite d'un effondrement, de demandes de réparation de dommage par pollution ou d'actions découlant d'autres risques vis-à-vis desquelles elle n'est pas en mesure de se doter d'une couverture en assurance en raison des primes élevées ou d'autres motifs. Le versement de telles réclamations en dommage diminuerait, voire éliminerait, les fonds disponibles qui sont destinés à l'exploration et aux activités d'extraction.

1.11.2 ENVIRONMENTAL AND OTHER REGULATION

Current and future environmental laws, regulations and measures could entail unforeseeable additional costs, capital expenditures, restrictions or delays in the Company's activities. Environmental regulations and standards are subject to constant revision and could be substantially tightened, which could have a serious impact on the Company and its ability to develop its properties economically.

Avant de commencer l'exploitation minière sur une propriété, la Société doit obtenir des permis auprès des services de protection de l'environnement et les autorisations des organismes de réglementation. Il n'existe aucune assurance que ces permis et ces autorisations seront accordés ou qu'ils seront obtenus en temps opportun. Les coûts engendrés pour se conformer aux réglementations gouvernementales peuvent également avoir des répercussions sur la viabilité d'une opération, voire empêcher le développement économique du bien minier.

1.11.3 FINANCING AND DEVELOPMENT

Development of the Company's properties therefore depends on its ability to raise the additional required funds. There can be no assurance that the Company will succeed in obtaining the funding required. In addition, the development of resource properties may depend on the availability of qualified staff or signature of agreements with other large resource companies that can provide the required expertise.

1.11.4 COMMODITY PRICES

The factors that influence the market value of gold, and any other mineral discovered, are outside the Company's control. The impact of these factors cannot be accurately predicted. Resource prices can fluctuate widely, and have done so in recent years.

1.11.5 UNINSURED RISKS

The Company may become subject to claims arising from cave-ins, pollution or other risks against which it cannot insure itself or chooses not to insure itself due to the high cost of premiums or other reasons. Payment of such claims would decrease and could eliminate the funds available for exploration and mining activities.

1.12 STRATÉGIE GLOBALE ET PERSPECTIVE

Dans son dernier rapport de gestion, la Société a annoncé que pour le reste de l'exercice 2021, des fonds seraient dépensés pour l'exploration de diverses propriétés, notamment Aiguebelle-Goldfields et Destorbelle. Compte tenu du potentiel la propriété Syénite Condor, récemment acquise, la Société a plutôt décidé de concentrer ses travaux d'exploration sur cette dernière en plus de la propriété Aiguebelle-Goldfields.

1.12 GLOBAL STRATEGY AND PERSPECTIVES

In its last MD&A, the Company announced that for the rest of Fiscal Year 2021, funds would be spent on exploring various properties, including Aiguebelle-Goldfields and Destorbelle. Given the potential of the recently acquired Syenite Condor Property, the Company decided it would focus its exploration work on the later as well as on its Aiguebelle-Goldfields Property.